



**FORMULAIRE DE RÉCLAMATIONS
POUR LA JOURNÉE MONDIALE DES
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
et POUR UNE ACTIVITÉ ENSEIGNANTE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nom de l'école :

Commission scolaire : **CSCV** **CSD** **CSPO**

Allocation des montants

Pour souligner la « Journée mondiale des enseignantes et des enseignants » dans votre école, le SEO alloue 6.00 \$ par enseignant devant être utilisé avant le 23 décembre de l'année en cours. De plus, le SEO offre un montant supplémentaire de 5.00 \$ par enseignant pour l'organisation d'une activité syndicale dans votre école. Ces montants peuvent être jumelés et utilisés pour la « Journée mondiale des enseignantes et des enseignants » ou utilisés seuls. Le nombre d'enseignants pour chaque établissement est déterminé à partir de la liste fournie au syndicat par la commission scolaire. Veuillez noter que ces montants doivent être utilisés pour des événements qui visent à rassembler les enseignantes et les enseignants de votre établissement (l'achat de carte-cadeaux n'est pas autorisé).

Date de l'activité : _____

Nombre d'enseignants à votre école : _____

Demande 1 : 6,00 \$ + 5,00 \$ X le nombre d'enseignants = _____
(date limite le 23 décembre)

Demande 2 : 6,00 \$ X le nombre de d'enseignants = _____
(date limite le 23 décembre)

Demande 3 : 5,00 \$ X le nombre d'enseignants = _____
(date limite le 15 juin)

Rappel : toute réclamation dans le but de souligner la « Journée mondiale des enseignantes et des enseignants » doit être soumise avant le 23 décembre de l'année en cours.

Veuillez faire parvenir les pièces justificatives dans le mois qui suit l'activité. Vous pouvez remettre les pièces justificatives par télécopieur au (819) 776-2809.

Le chèque doit être fait au nom de : _____

Signature de la personne déléguée

Date

Espace réservé à l'administration

Approuvé par :

Date :

No. d'écriture :

No. chèque / PP :

Poste : 5915 -